

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le: 08.04.2010 Remplace la version du: 04.03.2008 Date de PDF: 08.04.2010  
SALMIKSTEIN Art. Bauhaus: 20361431  
Art. Rothenberger: 35910E  
Art. OBI: 1714385

## Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation

#### **SALMIKSTEIN**

**Art. Bauhaus: 20361431**

**Art. Rothenberger: 35910E**

**Art. OBI: 1714385**

#### Utilisation de la substance/préparation

Voir la désignation de la substance ou de la préparation.

#### Identification de la société/entreprise

ROTHENBERGER Schweiz AG, Herostraße 9, CH-8048 Zürich  
Téléphone +41 (0) 44 / 435 30 30, Télécopieur +41 (0) 44 / 401 06 08

Le courriel de la personne compétente: info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence

#### Service d'information pour les symptômes d'intoxication:

Tél.:

---

ORFILA (France) +33 (0)1.45.42.59.59

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

Tél. +41 (0) 44 / 435 30 30

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Pour l'homme

Voir point 11 et 15.

Irritation des yeux

Ingestion:

Le produit a des effets nocifs.

#### Pour l'environnement

Voir point 12.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Chlorure d'ammonium

CAS 12125-02-9

Index 017-014-00-8

EC 235-186-4

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Inhalation

Eloigner la victime de la zone dangereuse.

Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.

#### 4.2 Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon et ôter immédiatement les vêtements contaminés et éclaboussés. En cas d'irritation de la peau (rougeur, etc.) consulter le médecin.

#### 4.3 Contact avec les yeux

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le: 08.04.2010 Remplace la version du: 04.03.2008 Date de PDF: 08.04.2010  
SALMIAKSTEIN Art. Bauhaus: 20361431  
Art. Rothenberger: 35910E  
Art. OBI: 1714385

Oter les verres de contact.

Rincer abondamment à l'eau pendant quelques minutes, consulter immédiatement le médecin. Préparer la fiche des données.

#### **4.4 Ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire abondamment de l'eau, consulter le médecin.

Avoir la fiche de données sur soi.

#### **4.5 Moyens spéciaux nécessaires pour les premiers secours**

Contrôle médical nécessaire, car des effets différés sont possibles.

Remarques à l'intention du médecin:

Traitement symptomatique

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1 Moyen d'extinction approprié**

Dépend de la nature et de l'envergure de l'incendie.

#### **5.2 Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

n.e.

#### **5.3 Danger particulier résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

En cas d'incendie peuvent se former:

Gaz nitreux

Chlorure d'hydrogène

Gaz ammoniac

#### **5.4 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu.**

Appareils respiratoires autonomes.

Selon l'étendue de l'incendie

Le cas échéant vêtement de protection complet

#### **5.5 Autres indications**

Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Voir rubrique 13, ainsi que l'équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.

#### **6.1 Les précautions individuelles**

Assurer une ventilation suffisante.

Éviter la formation de poussières.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation.

#### **6.2 Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Éviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

En cas de fuite importante, colmater.

#### **6.3 Les méthodes de nettoyage**

Recueillir mécaniquement et éliminer selon le point 13.

Rincer abondamment les résidus à l'eau.

### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1 Manipulation**

##### **Informations pour une manipulation sans danger:**

Voir point 6.1

Assurer une bonne ventilation des lieux.

Éviter la formation de poussières.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.

#### **7.2 Stockage**

##### **Exigences relatives aux entrepôts et récipients:**

F CH

3 / 7

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le: 08.04.2010 Remplace la version du: 04.03.2008 Date de PDF: 08.04.2010  
SALMIAKSTEIN Art. Bauhaus: 20361431  
Art. Rothenberger: 35910E  
Art. OBI: 1714385

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.  
Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.  
Ne pas stocker avec des alcalis.

### Conditions de stockage particulières:

Voir point 10

A protéger contre l'humidité et stocker fermé.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeurs limites d'exposition

F	Désignation chimique	Chlorure d'ammonium	Quantité en %:
	VME: 10 mg/m <sup>3</sup> (fumées) (VME, ACGIH)	VLE: 20 mg/m <sup>3</sup> (fumée) (ACGIH)	VNJD: ---
	IBE: ---	Autres informations: ---	
CH	Désignation chimique	Chlorure d'ammonium	Quantité en %:
	VME: 3 mg/m <sup>3</sup> a	VLE: ---	VNJD: ---
	IBE: ---	Autres informations: ---	
F	Désignation chimique	valeur limite général de poussière	Quantité en %:
	VME: 3 mg/m <sup>3</sup> A, 10 mg/m <sup>3</sup> E (AGW, 2.4 TRGS 900) / 10 mg/m <sup>3</sup> (I), 3 mg/m <sup>3</sup> (R) (ACGIH)	VLE: 2(II) (AGW)	VNJD: ---
	IBE: ---	Autres informations: AGS (AGW)	
CH	Désignation chimique	valeur limite général de poussière	Quantité en %:
	VME: 3 mg/m <sup>3</sup> a, 10 mg/m <sup>3</sup> e	VLE: ---	VNJD: ---
	IBE: ---	Autres informations: ---	

F VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (France). // I/R = fraction inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.). // E/A = fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne). | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France). // 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne). | VNJD = Valeur à ne jamais dépasser (France). // TLV-C = Threshold Limit Value - Ceiling limit (ACGIH, E.U.A.). | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France). ACGIH-BEI = "Biological Exposure Indices" de l'ACGIH (États-Unis d'Amérique). BGW = "Biologischer Grenzwert" (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement: B = Sang, Hb = Héoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d'expiration). Période de prélèvement: a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de travail, d = au bout d'une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d'une semaine de travail, f = pendant l'équipe de travail, g = avant le début du poste. |

CH MAK / VME = Maximaler Arbeitsplatzkonzentrationswert / Valeur moyenne d'exposition. e = i = einatembarer Staub / poussières inhalables, a = alveolengängiger Staub / poussières alvéolaires | KG / VLE = Kurzzeitgrenzwert / Valeur limite d'exposition. e = i = einatembarer Staub / poussières inhalables, a = alveolengängiger Staub / poussières alvéolaires | BAT / VBT = Biologischer Arbeitsstofftoleranzwert / Valeurs biologiques tolérables. Untersuchungsmaterial: B = Vollblut, E = Erythrozyten, U = Urin, A = Alveolarluft, P/Se = Plasma/Serum. Probennahmezeitpunkt: a = keine Beschränkung, b = Expositionsende, bzw. Schichtende, c = bei Langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen Schichten, d = vor nachfolgender Schicht. / Substrat d'examen: B = Sang complet, E = Erythrocytes, U = Urine, A = Air alvéolaire, P/Se = Plasma/Sérum. Moment du prélèvement: a = indifférent, b = fin de l'exposition, de la période de travail, c = exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, d = avant la reprise du travail. | Sonstiges / Divers: H = Hautresorption möglich / résorption via la peau pos. S = Sensibilisator / sensibilisateur. K = Kanzerogene Wirkung / effet cancérigène. P = provisorisch / provis. A,B,C,D = Gruppe/cat. Repr.Tox.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.  
Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.  
Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.  
Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Protection respiratoire: En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le: 08.04.2010 Remplace la version du: 04.03.2008 Date de PDF: 08.04.2010  
SALMIAKSTEIN Art. Bauhaus: 20361431  
Art. Rothenberger: 35910E  
Art. OBI: 1714385

Masque respiratoire protecteur avec filtre anti-poussières fines (EN 143).

Protection des mains: Gants protecteurs en nitrile (EN 374)

Épaisseur de couche minimale en mm:

0,4

Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:

> 480

En cas de contact de courte durée:

Gants protecteurs en nitrile (EN 374)

Épaisseur de couche minimale en mm:

0,11

Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:

10

Les gants de protection par exemple de la Sté. KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Email vertrieb@kcl.de, sont appropriés, avec les spécifications suivantes:

730 Camatril, 740 Dermatril

La détermination des délais de rupture conformément à la norme EN 374 3e partie n'a pas été effectuée dans un environnement pratique.

Protection des yeux:

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau:

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, il convient donc de faire un test avant leur utilisation. Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

## 8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

n.d.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations générales

Etat physique: Solide  
Couleur: Blanc  
Odeur: Inodore

### 9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Valeur du pH non dilué: n.d.  
Valeur pH 10%: ~ 5  
Point/intervalle d'ébullition (en°C): n.d.  
Point/intervalle de fusion (en°C): 337, Sublimation  
Point d'éclair (en°C): n.e.  
Température d'inflammation: > 400°C  
Inflammabilité (solide, gaz): n.e.  
Propriétés comburantes: Non  
Limite inférieure d'explosibilité: n.e.  
Limite supérieure d'explosibilité: n.e.  
Pression de vapeur: 1,3 mbar (160°C), 66 mbar (250°C)  
Densité (g/ml): 1,526 (20°C)  
Masse volumique apparente: ~ 500 kg/m<sup>3</sup>  
Hydrosolubilité: Soluble, 374 g/l (20°C)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Conditions à éviter

Voir point 7  
A protéger contre l'humidité.  
Grande échauffement

### Matières à éviter

Voir aussi point 7.  
Éviter tout contact avec des acides forts.

F CH

5 / 7

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le: 08.04.2010 Remplace la version du: 04.03.2008 Date de PDF: 08.04.2010

SALMIAKSTEIN Art. Bauhaus: 20361431

Art. Rothenberger: 35910E

Art. OBI: 1714385

Eviter tout contact avec des alcalis forts.

Eviter tout contact avec des agents d'oxydation forts.

Chlore

Chlorates

BrF<sub>3</sub>**Produits de décomposition dangereux**

Voir point 5.3

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë et effets immédiats**

Ingestion, LD50 Rat oral (mg/kg):	1650 (Lit.)
Inhalation, LC50 Rat inhalation (mg/l/4h):	n.d.
Contact avec la peau, LD50 Rat dermal (mg/kg):	n.d.
Contact avec les yeux:	Voir point 15.

**Effets retardés et chroniques**

Sensibilisation:	k.D.v.
Effets cancérogènes:	k.D.v.
Effets mutagènes:	k.D.v.
Effets toxique pour la reproduction:	k.D.v.
Effets narcotiques:	k.D.v.

**Autres indications**

Peuvent apparaître:

Irritation des voies respiratoires

Toux

Suffocation (dyspnée)

Irritation de la peau.

Maux de tête

Perte de connaissance

Nausée

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Non	
Persistance et dégradabilité:	n.d.
Comportement dans les installations de traitement d'eaux usées:	En cas d'utilisation correcte des perturbations ne sont pas à craindre.
AOX 0%	
Toxicité aquatique:	
Toxicité pour les poissons:	
LC50 Cyprinus caprio 209 mg/l/96h	
Toxicité pour les daphnies:	
EC50 Daphnia magna 100 mg/l/48h	
Écotoxicité:	n.d.
Mobilité:	n.d.
Accumulation:	n.d.
Résultats de l'évaluation PBT	
n.d.	
Autres effets nocifs:	n.d.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Pour la substance / préparation / résidus**

Numéro de la clé de déchets CE:

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le: 08.04.2010 Remplace la version du: 04.03.2008 Date de PDF: 08.04.2010  
SALMIKSTEIN Art. Bauhaus: 20361431  
Art. Rothenberger: 35910E  
Art. OBI: 1714385

06 03 14 sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

Recommandation:

Respecter les prescriptions administratives locales

Par exemple, installation d'incinération appropriée.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

### 13.2 concernant les emballages contaminés

Voir point 13.1

Respecter les prescriptions administratives locales

Recommandation:

15 01 01 emballages en papier/carton

15 01 02 emballages en matières plastiques

15 01 04 emballages métalliques

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Informations générales

Numéro NU: n.a.

### Transport routier / transport ferroviaire (ADR/RID)

Classe/groupe d'emballage: n.a.

Code de classification: n.a.

LQ: n.a.

Codes de restriction en tunnels:

### Transport par navire de mer

IMDG-Code: n.a. (classe/groupe d'emballage)

Polluant marin (Marine Pollutant): n.a.

### Transport aérien

IATA: n.a. (classe/danger secondaire/groupe d'emballage)

### Indications supplémentaires:

N'est pas une marchandise dangereuse selon le règlement précité.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Marquage selon le règlement sur les substances dangereuses incl. les directives de la CE (67/548/CEE et 1999/45/CE)



Symboles: Xn

Indications de danger:

Nocif

Les phrases R:

22 Nocif en cas d'ingestion.

36 Irritant pour les yeux.

Les phrases S:

2 Conserver hors de la portée des enfants.

22 Ne pas respirer les poussières.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Suppléments:

Étiquetage CE

Numéro CE voir point 3 "EC"

Chlorure d'ammonium

Respecter les limitations: Oui

Observer la loi sur la protection des jeunes travailleurs (prescription allemande).

Observer la loi relative à la protection de la femmes enceintes (prescription allemande).

Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII.

VOC 1999/13/EC 0%

VME/VLE / VBT:

Voir point 8.

Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques, OChim.

Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le: 08.04.2010 Remplace la version du: 04.03.2008 Date de PDF: 08.04.2010  
SALMIAKSTEIN Art. Bauhaus: 20361431  
Art. Rothenberger: 35910E  
Art. OBI: 1714385

Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair).  
Respecter l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM).

## 16. AUTRES DONNÉES

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré

Classe de stockage de la VCI (règlement d'Allemand):

13

Points révisés:

1, 12, 15

### Légendes:

n.a. = n'est pas applicable / n.v., k.D.v. = n.d. = n'est pas disponible / n.g. = n.e. = n'est pas examiné

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition (France) / VLE = Valeurs limites d'exposition à court terme (France)

TLV-ACGIH = Threshold Limit Value of the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Etats-Unis) / AGW = "Arbeitsplatzgrenzwert" (Allemagne)

IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France) / ACGIH-BEI = Biological Exposure Indices of the ACGIH (Etats-Unis) / BGW = "Biologischer Grenzwert" (Allemagne)

VbF = Règlement sur les liquides combustibles (Autriche)

WGK = Cat. du danger pour l'eau (Allemagne) - WGK 3 = Comporte un danger élevé, WGK 2 = Comporte un danger, WGK 1 = Comporte un faible danger pour l'eau. VwVwS = Consignes administratives pour les substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

VOC = Volatile organic compounds (composants org. volatils (COV)) / AOX = composés halogénés org. adsorbables

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.

Toute responsabilité est exclue.

Elaboré par:

**Chemical Check GmbH, Wöbbeler Straße 2-4, D-32839 Steinheim, Tél.: +49 5233 94 17 0, +49 1805-CHEMICAL / +49 180 52 43 642, Fax: +49 5233 94 17 90, +49 180 50 50 455**

© by Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.